



**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

Publié le : 30/04/2025

OBJET : Désaffectation d'emprises du domaine public routier sises à Besançon

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1321-1, L.1321-2, L. 1321-3, L.5211-10 et L.5215-20,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2141-1 et 2,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2019 et notamment sa compétence en matière de création, aménagement et entretien de voirie,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de GBM portant sur les quartiers Grette et Planoise signée le 24 juin 2019,

Vu l'avenant 1 de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de GBM portant sur les quartiers Grette et Planoise signé le 10 mars 2020, où figurent les 18 projets de résidentialisation de bâtiments appartenant aux bailleurs sociaux,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Besançon n° 2022/006701 du 27 janvier 2022 relative à des transactions foncières avec les bailleurs sociaux sur le quartier de Planoise,

Vu le projet d'implantation d'un commissariat sur le quartier de Planoise,

Vu la délibération n°2021/005645 du 27 mai 2021 portant délégations du Conseil de Communauté à la Présidente pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat,

Vu l'arrêté DAG.20.08.A50 en date du 24 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à M. Yves GUYEN, 5^{ème} Vice-Président,

Considérant que GBM et la Ville de Besançon sont partie prenante du projet de renouvellement urbain de Planoise,

Considérant que le programme de transactions encadré par la délibération du conseil municipal de la Ville de Besançon n° 2022/006701 du 27 janvier 2022 vise à accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle en accompagnement des projets de déconstruction d'immeubles des bailleurs sociaux sur le quartier de Planoise,

Considérant que les opérations de résidentialisation visent à :

- apaiser les tensions en aménageant les pieds d'immeubles (création d'espaces dédiés aux résidents),
- éviter les circulations piétonnes anarchiques,
- mettre à distance l'immeuble de l'espace public et travailler sur les limites,



Considérant que l'implantation d'un nouveau commissariat répond à l'enjeu de modification durable et profonde de l'image de Planoise inscrit dans le nouveau programme de renouvellement urbain du quartier pour la décennie 2019-2029,

Considérant que des cessions et déclassements portant sur des parcelles communales doivent être entérinés pour permettre la mise en œuvre des opérations évoquées ci-avant,

Considérant que les cessions et déclassements envisagés portent sur du domaine public routier appartenant à la Ville de Besançon, mais mis à disposition de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de sa compétence en matière de création, aménagement et entretien de voirie,

Considérant que les emprises affectées à voirie et parking représentent :

- environ 4200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280
- environ 1200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238
- environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233
- environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh
- environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne
- environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles
- environ 1000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne

Considérant que ces emprises doivent être déclassées du domaine public avant de pouvoir être cédées,

Considérant que seul le propriétaire de ces emprises, à savoir la Ville de Besançon, est habilité à diligenter les procédures de déclassement et cession,

Considérant que, dans ces conditions, il revient à Grand Besançon Métropole, autorité compétente en matière de voirie, de constater la désaffectation à intervenir,

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la réalisation du projet de renouvellement urbain de Planoise, conformément aux plans joints, est décidée la désaffectation des emprises issues du domaine public routier suivantes :

- environ 4200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 280
- environ 1200 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 238
- environ 800 m² à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 233
- environ 800 m² et 250 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Van Gogh
- environ 500 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Cologne
- environ 800 m² et 300 m² à extraire d'emprises non cadastrées situées rue de Bruxelles
- environ 1000 m² à extraire d'une emprise non cadastrée située rue de Champagne

Article 2 : La désaffectation décidée à l'article 1 prendra effet dans un délai fixé par l'acte de déclassement pris par la Ville de Besançon, compte tenu des nécessités de maintien à l'usage direct du public des emprises concernées.



Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

La Ville de Besançon, 2 rue Mégevand, 25304 Besançon Cedex

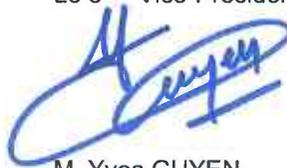
Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux suivant l'article R. 421-1 du code de justice administrative, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon siégeant 30, rue Charles Nodier à Besançon (25000).

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente qui sera :

- publiée au registre des arrêtés et sur le site internet de Grand Besançon Métropole,
- adressée en Préfecture,
- notifiée à l'intéressée mentionnée à l'article 3.

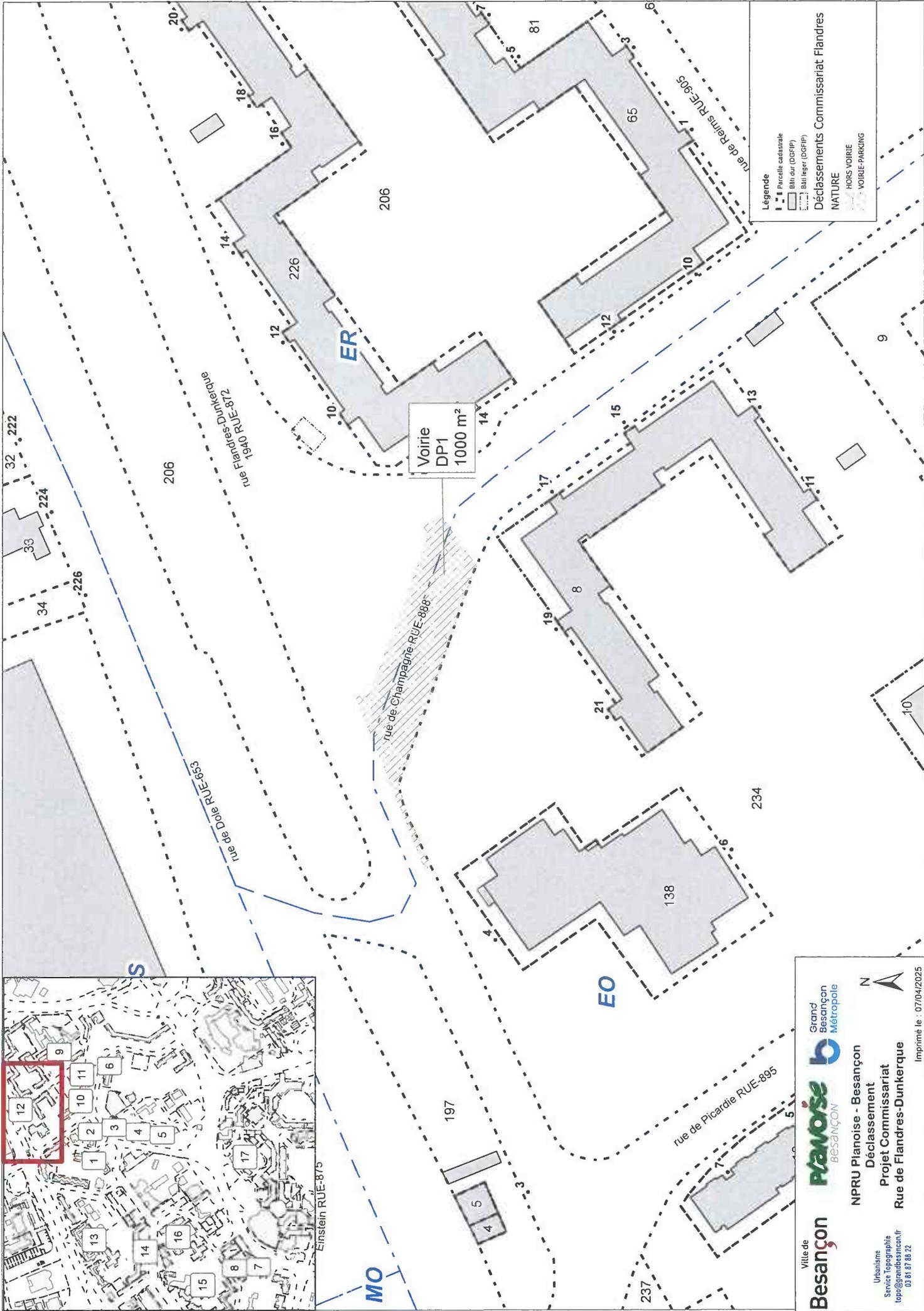
Besançon, le 29 AVR. 2025

Pour la Présidente, par délégation
Le 5^{ème} Vice-Président,



M. Yves GUYEN.





Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment (DGFiP)
- Bâtiment léger (DGFiP)
- Déclassement
- NATURE
- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING

Déclassements Commissariat Flandres

Voirie
DP1
1000 m²



Besançon
Ville de

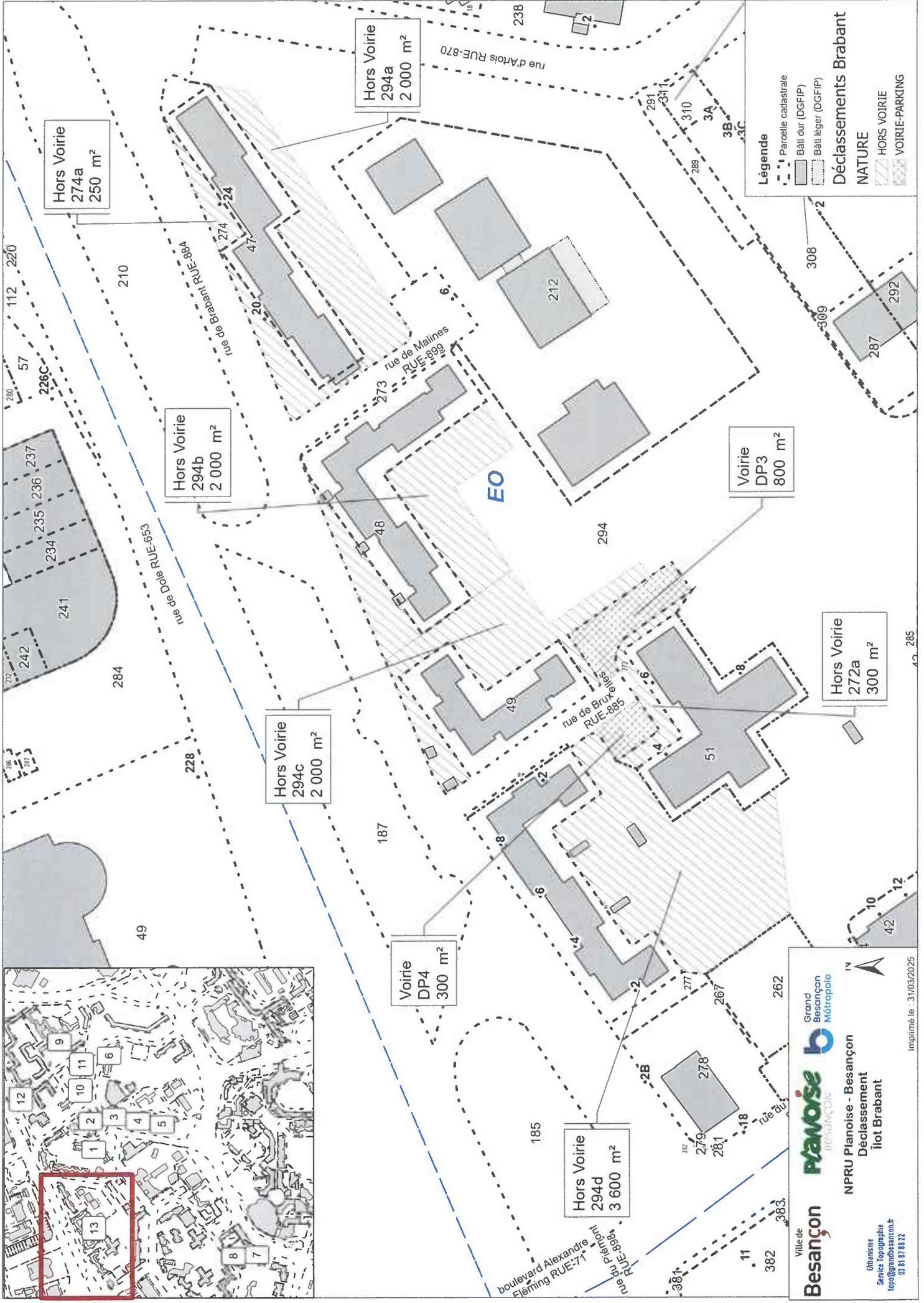
Grand Besançon Métropole

PRIMOISE
BESANÇON

NPRU Planoise - Besançon
Déclassement
Projet Commissariat
Rue de Flandres-Dunkerque

Urbanisme
Service Topographie
topo@grandbesancon.fr
03 81 87 88 22

Imprimé le : 07/04/2025



Déclassements Brabant

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâti dur (DGFiP)
- Bâti léger (DGFiP)

NATURE

- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING

Hors Voirie
274a
250 m²

Hors Voirie
294a
2 000 m²

Hors Voirie
294b
2 000 m²

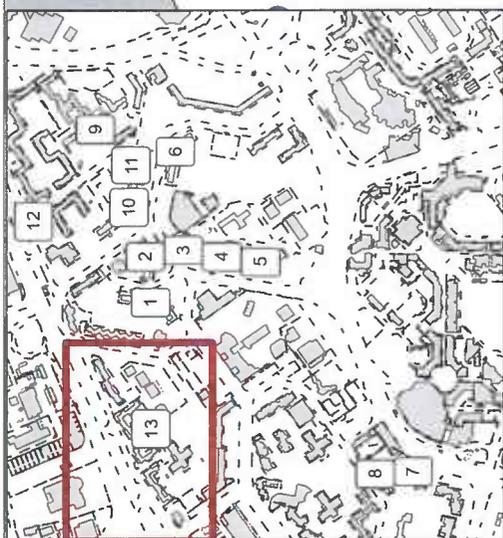
Voirie
DP3
800 m²

Hors Voirie
294c
2 000 m²

Hors Voirie
272a
300 m²

Voirie
DP4
300 m²

Hors Voirie
294d
3 600 m²



Grand Besançon Métropole

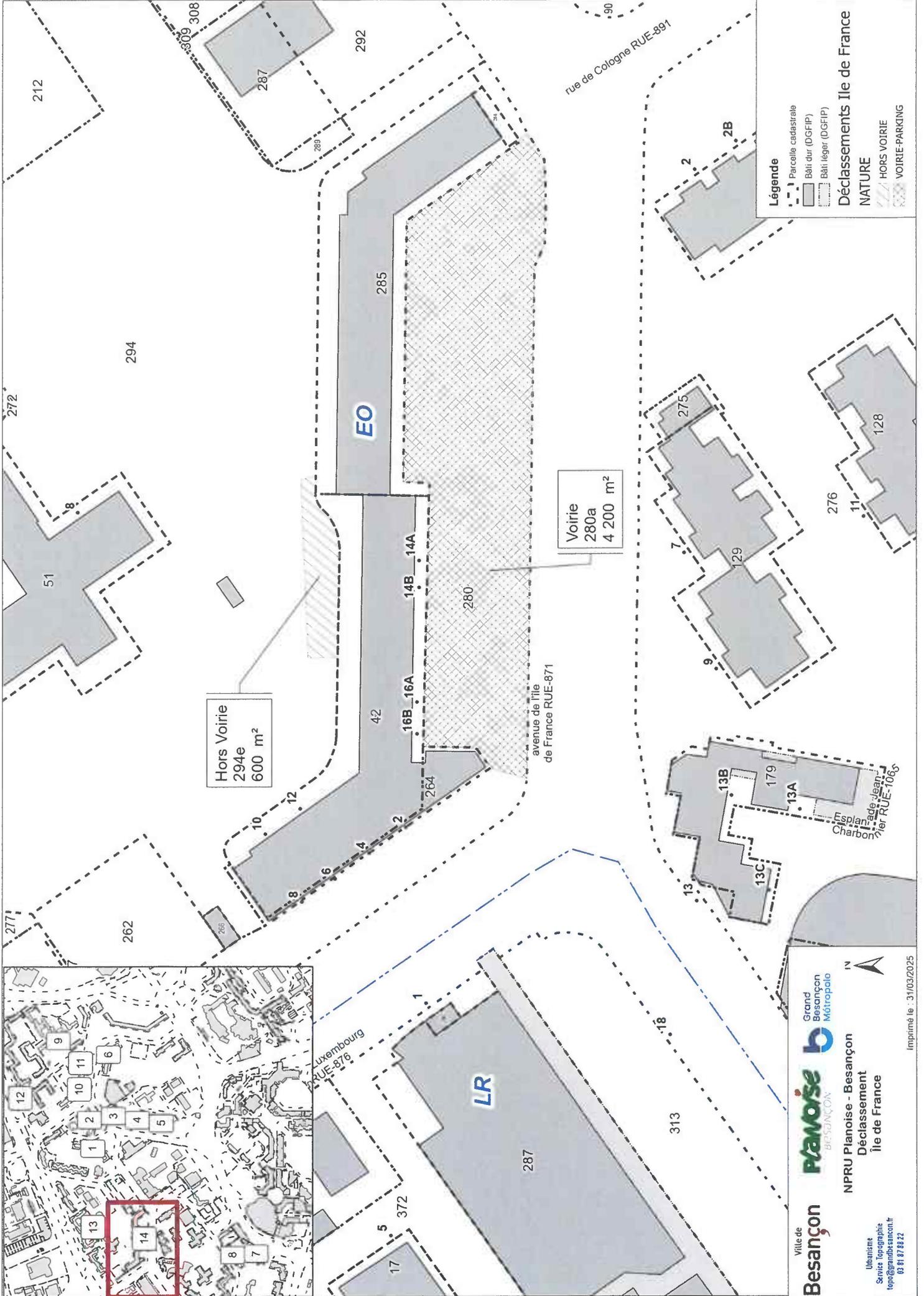
Pravoise
Besançon

NPRU Planoise - Besançon
Déclassement
îlot Brabant

Ville de Besançon

Urbanisme
Service Topographie
topo@grandbesancon.fr
03 81 87 88 22

Imprimé le : 31/03/2025



Hors Voirie
294e
600 m²

Voirie
280a
4 200 m²

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâti dur (DGFIP)
- Bâti léger (DGFIP)
- Déclassements Ile de France
- NATURE
- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING



Grand Besançon Métropole

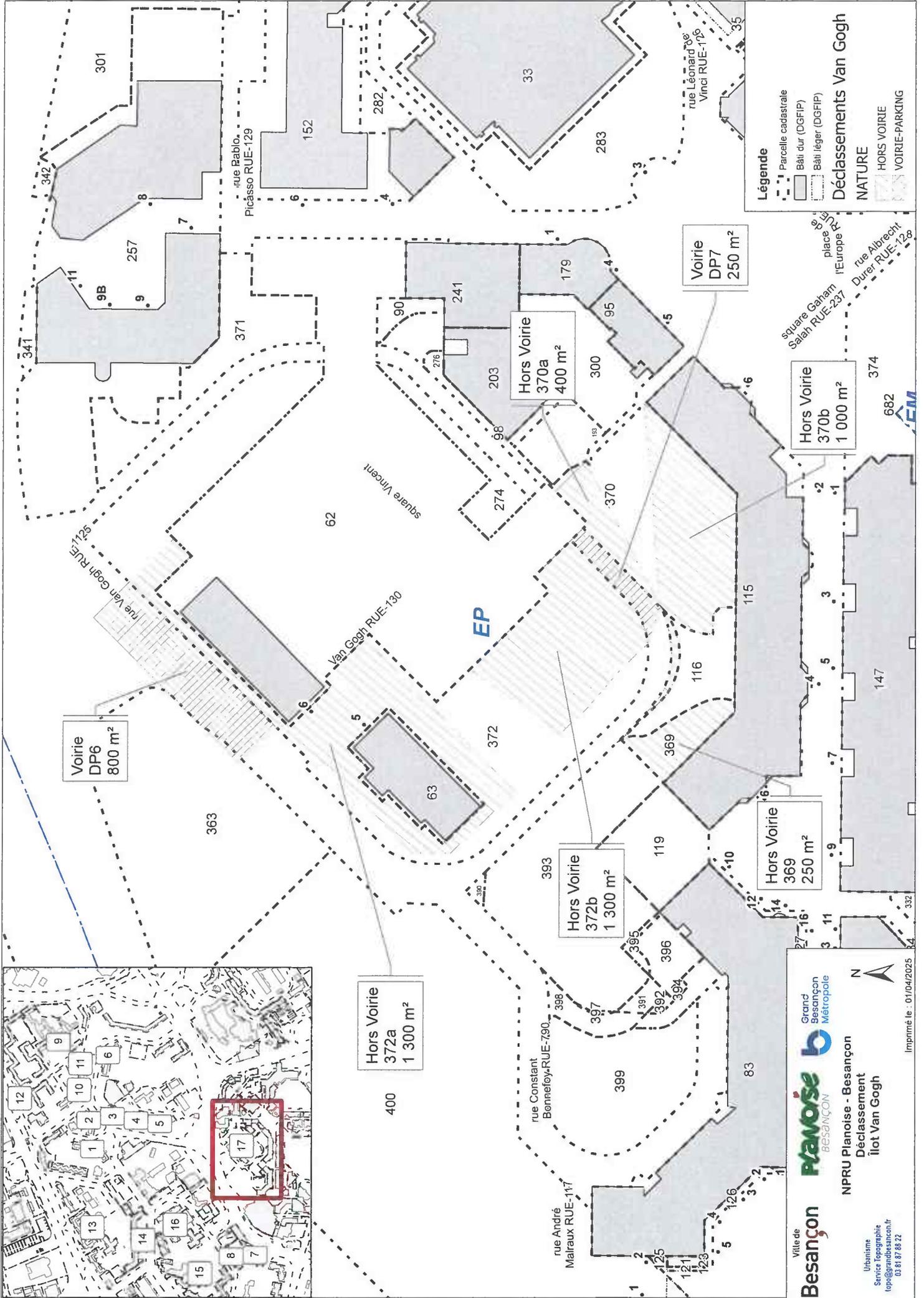


Planoise BESANÇON

NPRU Planoise - Besançon
Déclassement
île de France

Ville de **Besançon**
 Urbanisme
 Service topographie
 topo@grandbesancon.fr
 03 81 87 88 22

Imprimé le : 31/03/2025



Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâti dur (DGFFP)
- Bâti léger (DGFFP)

Déclassements Van Gogh

NATURE

- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING

Ville de **Besançon**

Grand Besançon Métropole

Pravoise BESANÇON

NPRU Planoise - Besançon

Déclassement

Îlot Van Gogh

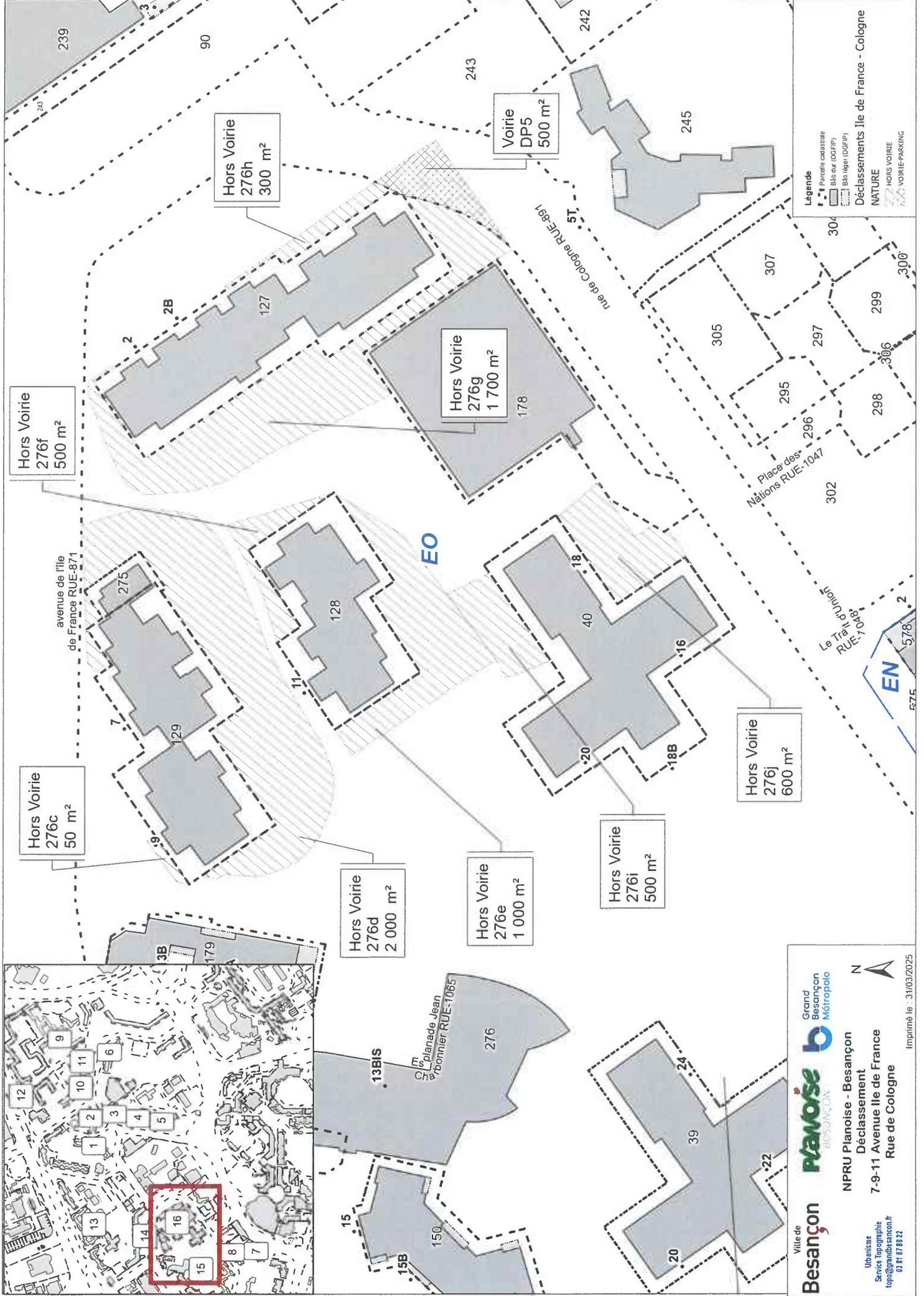
Urbanisme

Service Topographie

topo@grandbesancon.fr

03 81 87 88 22

Imprimé le : 01/04/2025



Hors Voirie
276f
500 m²

Hors Voirie
276c
50 m²

Hors Voirie
276h
300 m²

Hors Voirie
276d
2 000 m²

Hors Voirie
276e
1 000 m²

Voirie
DP5
500 m²

Hors Voirie
276g
1 700 m²

Hors Voirie
276i
500 m²

Hors Voirie
276j
600 m²

Légende

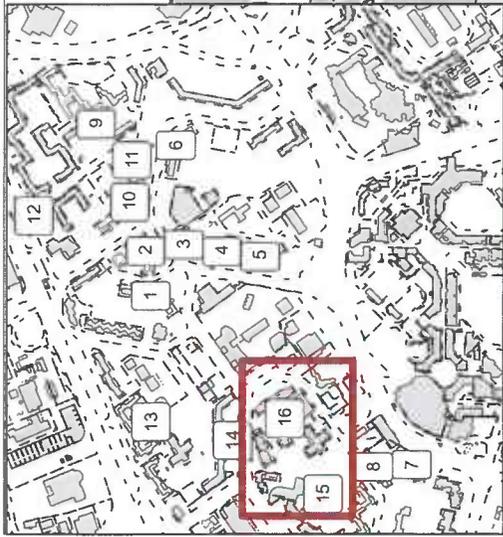
- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment léger (DGFP)
- Déclassement
- NATURE
- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING

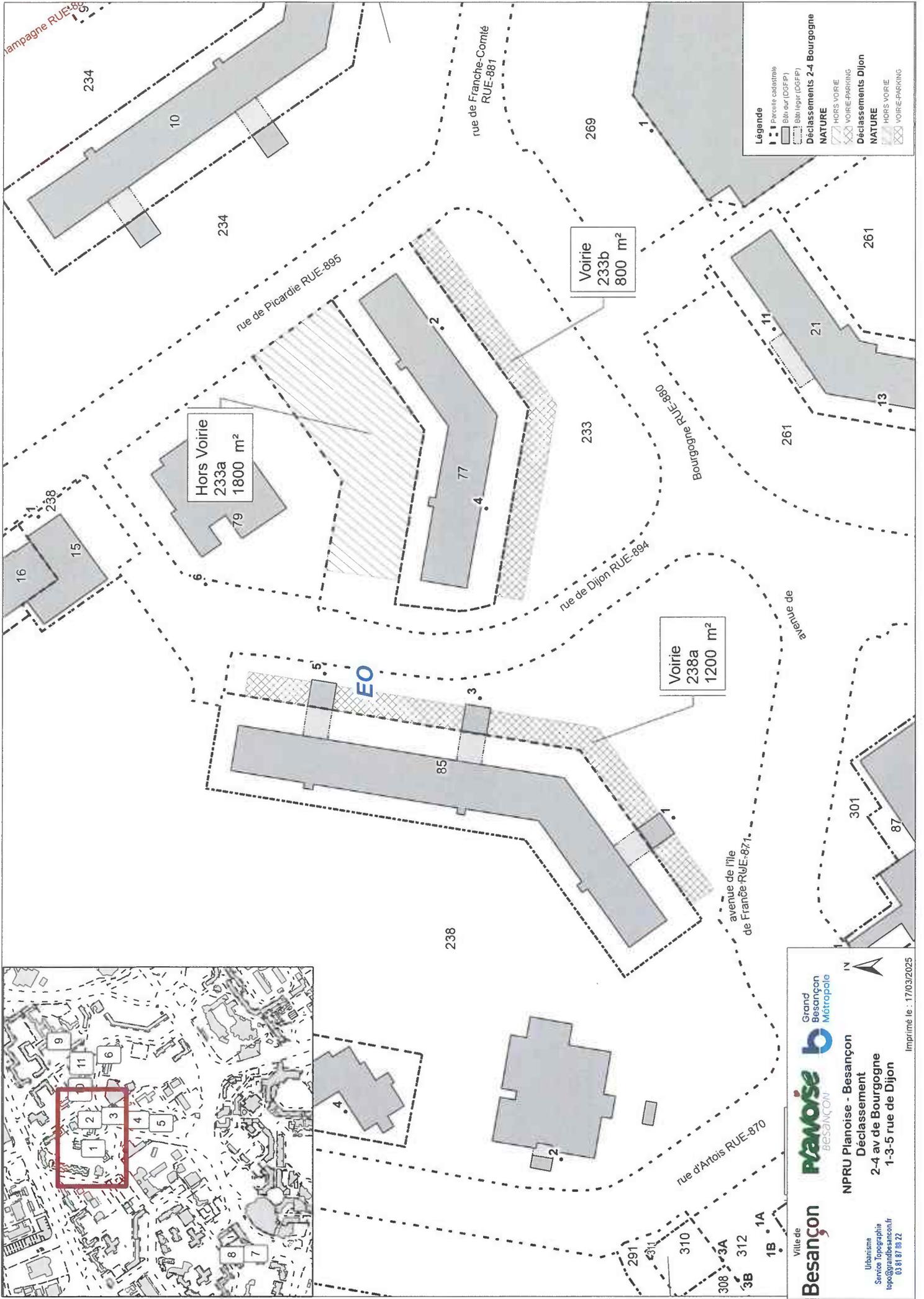
Déclassements Île de France - Cologne

Besançon Ville de
Grand Besançon Métropole
 NPRU Planoise - Besançon
 Déclassement
 7-9-11 Avenue Ile de France
 Rue de Cologne

Urbanisme
 Service Topographie
 topo@urbanisme.besancon.fr
 03 81 87 88 22

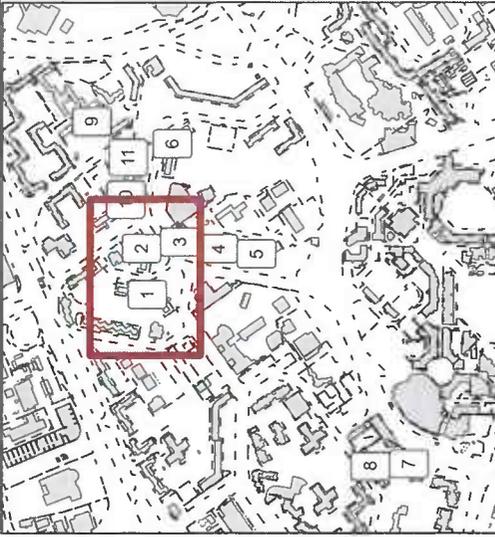
Imprimé le : 31/03/2025





Légende

- Parcelle cadastrale
- Bât dur (DOFPP)
- Bât léger (CGFP)
- Déclassements 2-4 Bourgogne**
- NATURE
- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING
- Déclassements Dijon**
- NATURE
- HORS VOIRIE
- VOIRIE-PARKING



IV

Imprimé le : 17/03/2025

Ville de
 Grand Besançon Métropole
Planoise BESANÇON
 NPRU Planoise - Besançon
 Déclassement
 2-4 av de Bourgogne
 1-3-5 rue de Dijon

Urbanisme
 Service Topographie
 topo@grandbesancon.fr
 03 81 87 88 22